



Québec, le 23 septembre 2026

Monsieur Alain R. Roy
Président
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
140, Grande Allée Est
6^e étage, bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6

Monsieur le Président,

À la suite de la réactivation du dossier par l'initiateur, j'ai pris connaissance de la recommandation que vous aviez soumise, le 8 juin 2022, au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de l'époque concernant le mandat qui devrait être confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) à la lumière de l'analyse des demandes de consultation publique qui avaient été reçues, et tel que le prévoit le quatrième alinéa de l'article 31.3.5 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Ainsi, par la présente, je donne le mandat au BAPE de tenir une audience publique concernant le projet de stabilisation des berges du secteur de la plage Rochelois par la Ville de Port-Cartier et de faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite. Le mandat du BAPE débutera le 19 octobre 2026.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Frédéric Guay